



Protocole sanitaire lié à la crise sanitaire du Covid 19

Destiné à nos professeurs et nos adhérents

Référent Covid 19 : Jocelyne Le Roux

Conditions d'accès au cours de danse :

- **Passé sanitaire obligatoire**, contrôlé à l'entrée des salles, les personnes habilitées à effectuer le contrôle (responsables de cours, membres du CA) sont mandatées par le CA et figurent sur un registre.
- **Port du masque obligatoire dans les couloirs de Park Nevez** et fortement conseillé dans les salles de danse.
- Pour les enfants :
 - . De 8 à 11 ans : port du masque obligatoire
 - . De 12 à 17 ans : passé sanitaire obligatoire à partir du 30 septembre.
- Désinfection des mains obligatoire à l'entrée et sortie du cours (mise à disposition de gel hydroalcoolique par l'association)
- Pas de poignée de mains ou d'embrassade pour se saluer
- Aération obligatoire des salles entre chaque cours.
- Désinfection du matériel utilisé par les professeurs avec un virucide NF 14476 fourni par l'association.

Protocole validé par le conseil d'administration de Loisirs Danse Lannion

Le 4 septembre 2021

Pour le CA, Jocelyne Le Roux